

FRAIS DE SCOLARITE Année Scolaire 2019/2020

(Les tarifs ont changé le 01/01/2020)

Tarifs donnés à titre indicatif

TARIFS				
P E N S I O N	½ Pensionnaire (déjeuners du lundi au vendredi)	1 ^{er} Trim 218 €	2 ^{ème} Trim 194.25 €	3 ^{ème} Trim 138.75 €
	Interne (Lundi au vendredi midi)	1 ^{er} Trim 576 €	2 ^{ème} Trim 514.15 €	3 ^{ème} Trim 367.25 €
	Supplément dimanche soir	8.66 € / Nuit		
Dédution de stage/semaine : Interne : 29.38 € - ½ Pensionnaire 11.10 €				
F R A I S D I V E R S	Frais divers / Reprographie	16.26 € / Trimestre		
	Cotisation : <ul style="list-style-type: none"> AS (gère les compétitions sportives dans le cadre de l'UNSS) ALESA (organise les activités sportives et culturelles) 	30 € / An 15 € / An (pour les Apprentis)		

MONTANT DES AIDES

* Barème année scolaire – Compléments à la bourse – Fiche d'autoévaluation (ci-joint)

Les familles qui ont accompli la démarche de demande de bourse de lycée auprès de l'éducation nationale durant le printemps 2020 (**auprès du collège actuel de l'enfant**) sont dispensées de complétude du formulaire CERFA 11779*04 (dossier fournit par le lycée avec le dossier d'inscription) **dés lors qu'elles remettent à l'établissement d'inscription la notification pour l'année scolaire 2020-2021 d'ouverture de droit à bourse du rectorat (envoyé au domicile des familles par l'éducation nationale).**

Pour toute interrogation, n'hésitez pas à contacter le lycée agricole Louis Mallet lorsque vous complèterez votre dossier d'inscription.

Simulation de calcul des bourses nationales d'études sur critères sociaux

Une simulation est proposée afin de vous permettre d'évaluer l'utilité de faire une demande de bourse.

Site simulation de bourses <http://bourses-calculateur.education.gouv.fr/Lycees.php>